

## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET

## De la Caisse des écoles de la Commune du Beausset

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2019. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 24 janvier 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité, il s'inscrit dans un contexte plutôt dégradé, en effet la commune doit faire face aux baisses des dotations, à la suppression de certaines taxes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la population totale est de 9 814 habitants soit (+1.6 %), l'effectif total de nos 4 écoles est de 848 élèves au 01 janvier 2019. Celui-ci devrait évoluer à la prochaine rentrée scolaire 2019-2020.

Evolution des effectifs scolaires :

		2016/2017		écart 16/17	2017/2018		écart 17/18	2018/2019		écart 18/19
Cumul par niveau	Maternelles	328	12	-6	316	12	-8	293	12	-23
	Elémentaires	520	22	-4	531	22	6	555	22	24
TOTAL		848	34	-10	847	34	-2	848	34	1

S'agissant de notre caisse des écoles, notre budget 2019 s'est appuyé sur les résultats 2018 qui seront repris par anticipation au budget primitif 2019.

1- Bilan de l'exercice 2018 :

En section de fonctionnement, le résultat est de 6 628,03 €.

En section d'investissement, le résultat est de 37 051,58 €.

Résultat après financement des restes à réaliser : 33 113,91 €.

2- Présentation du Budget 2019 de la caisse des écoles :

Notre projet de budget intègre les besoins recensés lors du débat d'orientations budgétaires. Il est arrêté de la manière suivante :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 108 628,03 €
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 83 757,58 €

Total de : 192 385,61 €

Pour mémoire le budget 2018 était de 231 421,35 €

## SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES 2019

## VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	BP 2018	CA2018	BP 2019
011	CHARGES COURANTES	63 050,00	56 568,41	62 692,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	98 000,00	98 000,00	102 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	126,44	0,00	1636,03					
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>63 196,44</b>	<b>56 568,41</b>	<b>64 328,03</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>98 000,00</b>	<b>98 000,00</b>	<b>102 000,00</b>
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - CESSION ACTIFS	37 036,55	37 036,55	44 300,00					
<b>TOTAL FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>37 036,55</b>	<b>37 036,55</b>	<b>44 300,00</b>	002	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT	2 232,99	2 232,99	6 628,03
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>100 232,99</b>	<b>93 604,96</b>	<b>108 628,03</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>100 232,99</b>	<b>100 232,99</b>	<b>108 628,03</b>

## VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRE	INVESTISSEMENT	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CHAPITRE	INVESTISSEMENT	BP 2018	CA 2018	BP 2019
2183	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	35 000,00	0,00	5 000,00	10 222	FCTVA	5 655,00	5 655,00	2 406,00
2184	MOBILIER	35 000,00	5 540,83	24 000,00					
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS (EQUIPEMENTS-MATERIEL)	30 000,00	67 115,40	45 000,00					
022	DEPENSES IMPREVUES	5 770,14	0	5 819,91					
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>105 770,14</b>	<b>72 656,23</b>	<b>79 819,91</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 655,00</b>	<b>5 655,00</b>	<b>2 406,00</b>
					25	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	37 036,55	37 036,55	44 300,00
	IMMOBILISATIONS ET EQUIPEMENTS 2018 RESTE A REALISER	25 418,22	25 418,22	3 937,67	0001	REPRISE EXCEDENT INVESTISSEMENT	88 496,81	88 496,81	37 051,58
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>131 188,36</b>	<b>98 074,45</b>	<b>83 757,58</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>131 188,36</b>	<b>131 188,36</b>	<b>83 757,58</b>

## a) Section de fonctionnement

S'agissant des charges courantes de 62 692 €, l'effort financier s'est porté sur le crédit par élève attribué pour les fournitures scolaires à hauteur de 30 € par élève soit une évolution de 3,45 % (gratuité totale pour les familles), et sur les sorties scolaires dont le crédit est porté à 380 € par classe, soit une évolution de 8,58 %.

Les crédits alloués pour les achats de jeux et jouets, les produits pharmaceutiques, les équipements pédagogiques, les fournitures de bureau, les livres de la BCD sont maintenus en 2019.

Un crédit est inscrit pour le dispositif ULIS à hauteur de 300 €.

Enfin s'agissant des classes transplantées le crédit est ramené à 200 € par classe pour les 22 élémentaires.

Le second poste de dépenses dites d'ordre concerne les dotations aux amortissements pour un crédit de 44 300 €. Cette dotation permet le financement des investissements.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré uniquement par la subvention de la commune pour un montant de 102 000 € représentant une augmentation de 4 %.

b) Section d'investissement

Après étude de toutes les demandes des chefs d'établissements et selon les ressources le crédit inscrit pour les acquisitions de mobiliers, matériels et autres immobilisations est de 74 000 € réparti sur un programme unique de la manière suivante :

Matériel informatique 5 000 € : (dont un poste pour l'école élémentaire Malraux).

Mobilier scolaire 24 000 € :

- Élémentaire Malraux (tables, chaises, casiers, meubles bas)
- Maternelle Pagnol (armoire, bancs, bahut)
- Maternelle Malraux (meubles bas, bancs, équipement dortoir)

Equipement matériel 45 000 € :

- Élémentaire Gavot (tables extérieure)
- Maternelle Pagnol (équipements salle motricité tapis)
- Maternelle Malraux (un jeu de cour et un sèche dessin)
- Achats de rideaux occultant
- Pour les deux maternelles (ensemble draps, taies, protège matelas)

Les ressources d'investissements sont constituées du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) pour 2 406 € et de l'amortissement des immobilisations pour 44 300 €

Le budget global de la caisse des écoles par élève est de 226.86 €

Il est rappelé que la caisse des écoles ne présente aucun endettement, ainsi aucune présentation de gestion de dette n'est à produire.